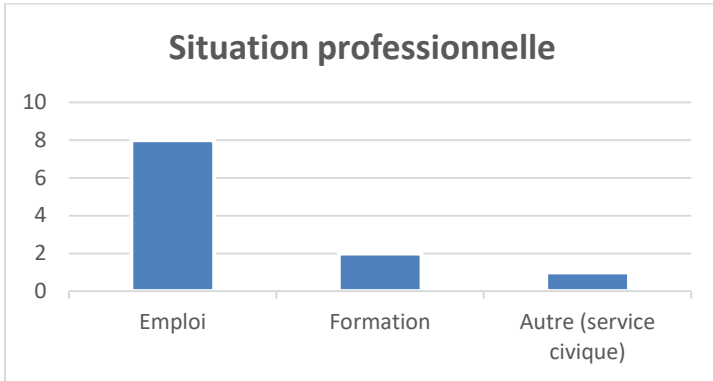


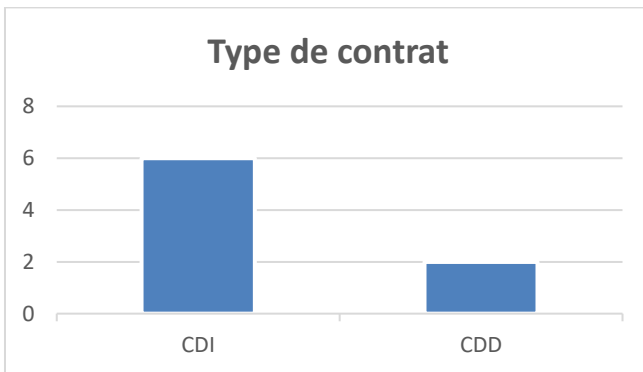
**Bilan insertion professionnelle 1 an après la formation
 Licence professionnelle Maîtrise des Pollutions et Nuisances
 Promotion 2018-2019 – 13 diplômés**

Taux de réponse 84.5% - Réponses collectées entre le 10 novembre et 10 décembre 2020



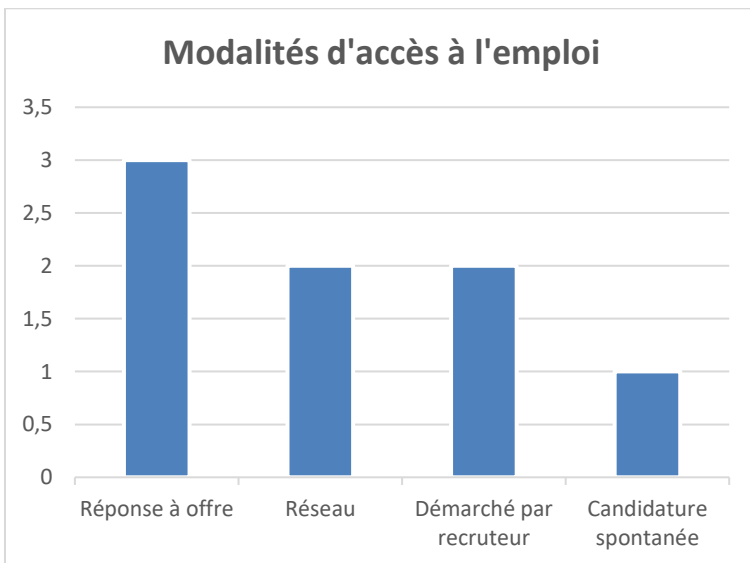
Situation professionnelle	
Total diplômés	13
Total répondants	11
En emploi	8
Formation	2
Service civique	1

Parmi les personnes en emploi (8 répondants sur les 8 en emploi)

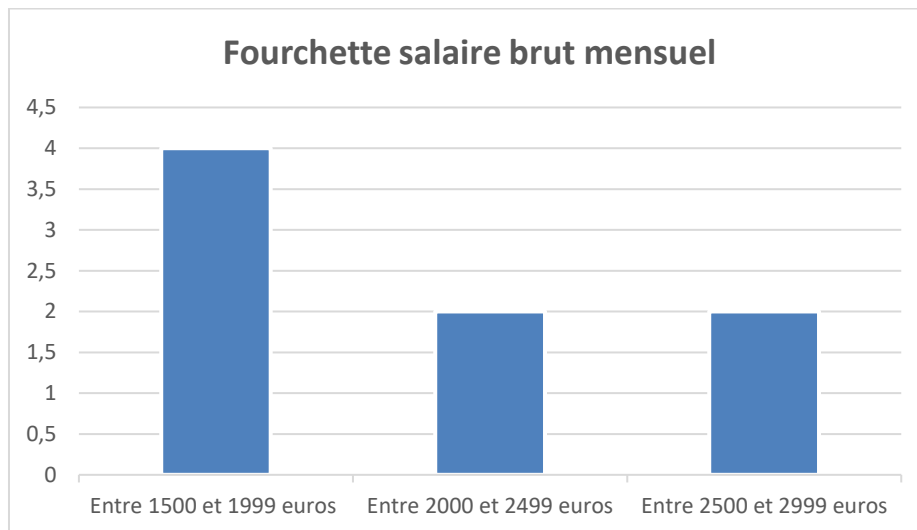


Type de contrats	
CDI	6
CDD /Intérim < 1 an	2

Durée de recherche	
< ou = 1 mois	8



Modalités d'accès à l'emploi	
Réponse à offre	4
Réseau	5
Alternance	9
Candidature spontanée	1



La promotion de la Licence professionnelle 'Maîtrise des Pollutions et Nuisances' 2019 est constituée de 13 diplômés.

72.5 % des répondants **occupent un emploi** un an à l'issue de la formation (soit 8 diplômés sur les 11 répondants). Les CDI représentent 75% des personnes en emploi.

Sur les 8 en emploi, 5 sont en emploi sur la région AURA. La majorité des répondants en emploi ont obtenu un poste immédiatement à l'issue de la formation.

Les emplois occupés par les diplômés correspondent aux secteurs et débouchés de la licence : technicien dépollution des sols/chef de chantier SSP, technicien environnement, technicien EHS, conseiller en prévention et santé au travail dans un large panel de secteurs d'activités (grande distribution, santé, chimie, construction, et conseil en environnement). La chimie et ses industries ont néanmoins été celles qui ont recruté le plus sur cette promotion.